

---

## Procès-verbal de la quarante-troisième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 17 novembre 2021 par visioconférence (application Zoom).

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Bergeron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn      | <input type="checkbox"/> M. Christian Bouchard           |
| <input type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard            | <input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté              | <input type="checkbox"/> M. Gilbert Courtois             |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry      | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé           | <input type="checkbox"/> M. Jean-François Gimaël         |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil      | <input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente | <input checked="" type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé       | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme          | <input type="checkbox"/> M. Patrice Perron               |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard      | <input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault            |  |

### Invitées :

Mme Vanessa Boivin, directrice adjointe - Communications et affaires publiques  
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance publique d'information annuelle
  - 3.1 Présentation des faits saillants du Rapport annuel de gestion 2020-2021
  - 3.2 Présentation des résultats financiers 2020-2021
  - 3.3 Présentation des faits saillants du Rapport annuel des plaintes et rapport trimestriel 2020-2021
  - 3.4 Période de questions du public
4. Séance ordinaire
5. Adoption des procès-verbaux
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Information de la présidente-directrice générale adjointe
8. Information de la présidente du conseil d'administration
9. Affaires du conseil d'administration (C. A.)
  - 9.1 Rapport des présidents des comités du C. A.
    - 9.1.1 Comité de vérification et des ressources humaines
    - 9.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique - Suivi et nomination du président
    - 9.1.3 Comité de révision
    - 9.1.4 Comité de vigilance et de la qualité
  - 9.2 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
  - 10.1 Adoption du Plan de gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle
11. Présentation
  - 11.1 Création d'un centre de recherche
12. Agenda de consentement et dossiers demandant une prise de décision
  - 12.1 Révision du cadre réglementaire de la recherche du CIUSSS
  - 12.2 Révision du Règlement relatif à l'Éthique de la recherche sur l'humain et du Règlement relatif au Processus d'évaluation et d'autorisation des projets de recherche au CIUSSS
  - 12.3 Demandes de statut de résident
  - 12.4 Adoption du budget de rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
  - 12.5 Nomination d'un médecin examinateur
  - 12.6 Adoption du plan d'action en prévention et contrôle des infections
  - 12.7 Révision du Règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à un usager à la suite d'un accident

- 12.8 Approbation de l'entente de gestion et d'imputabilité
- 12.9 Prix d'excellence et de reconnaissance du réseau de la santé et des services sociaux
- 12.10 Modification à un permis touchant les unités de débordement en protection de la jeunesse
- 12.11 Modifications au registre des signataires autorisés par la RAMQ
- 12.12 Demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes et médecins de famille
- 12.13 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- 13. Divers
- 14. Correspondance
- 15. Prochaine séance ordinaire
- 16. Période de questions du public
- 17. Huis clos
  - 17.1 Évaluation de la rencontre
- 18. Levée de la séance

## **1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Mme France Guay, présidente, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Compte tenu des mesures préventives en place en lien avec la COVID-19, la séance publique se tient en visioconférence à l'aide de l'application Zoom et est diffusée en direct sur le site Internet de l'établissement.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la présidente.

## **3. Séance publique annuelle d'information**

### **3.1 Présentation des faits saillants du Rapport annuel de gestion 2020-2021**

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, présente les principaux faits saillants du rapport annuel de gestion 2020-2021.

- Déploiement de la ligne téléphonique La minute de douceur au printemps 2020 afin de permettre aux personnes socialement isolées de recevoir un appel chaque jour d'un bénévole. Plus de 1000 personnes ont été jointes par l'un des 500 bénévoles.
- Création de l'équipe SWAT ayant pour mission de guider les milieux de vie pour l'application des mesures et des directives ministérielles, principalement en prévention et contrôle des infections (PCI), pour freiner la propagation de la COVID-19.
- Campagne estivale « ici au Saguenay-Lac-Saint-Jean on continue nos efforts » qui visait à démontrer que la population de la région pouvait profiter de la saison estivale tout en respectant les règles sanitaires.
- Entrée en poste de la 1<sup>re</sup> cohorte du programme accéléré de préposés aux bénéficiaires (PAB) : Ce sont 193 personnes qui ont intégré les différents centres d'hébergement de santé publics et privés de la région afin de prêter main forte.
- Nomination de Julie Lavoie en tant que présidente-directrice générale adjointe.
- Mise en place de la campagne de vaccination contre la COVID-19.
- Création du Bureau de la collaboration autochtone afin de sensibiliser le personnel de la santé et des services sociaux aux réalités autochtones tout en favorisant leur

autonomie en matière de santé. Il représente une porte d'entrée pour mieux accueillir et accompagner les membres des communautés de Mashteuiatsh et d'Opitciwan et tous les autochtones vivant en milieu urbain au sein du système de santé.

- Début des travaux de construction des maisons des aînés et alternatives de Chicoutimi, Alma et Roberval. Ces projets offrent 120 places chacune et visent à rappeler ce qu'est un domicile grâce à une organisation plus conviviale.
- Mise en place du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023.
- Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19.
- Mission universitaire :
  - Programme de formation médicale à Saguenay : Plus de 60% a choisi de pratiquer en médecine familiale et 21% ont décidé d'effectuer leur résidence dans la région.
  - GMF-U d'Alma et Chicoutimi : Mise en œuvre des mesures sanitaires pour favoriser le maintien de son offre de service auprès des usagers de première ligne.
  - Programme de soutien au développement de la mission universitaire : Des subventions ont été octroyées pour différents projets de recherche.
  - Gestion des stages : Les stages se sont maintenus, et ce, malgré la pandémie.
  - Recherche : Contribution du CIUSSS à la Biobanque québécoise de la COVID-19.
- Le CIUSSS dans les médias : En 2020-2021, le Service des communications et des affaires publiques a traité :
  - Plus de 2347 demandes en provenance de journalistes, animateurs et chercheurs.
  - Plus de 75 porte-parole différents qui ont accordé quelque 573 entrevues à des représentants des médias du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'ailleurs au Québec.
  - Plus de 70 communiqués de presse qui ont été publiés accompagnés d'une quarantaine d'activités publiques et points de presse.
  - Plus de 5 700 reportages, nouvelles ou articles portant sur l'organisation.
  - L'augmentation très marquée de la moyenne de consultation des pages et du site web est causée par la situation de pandémie de COVID-19.
- Information et consultation de la population :
  - Participation des usagers : réalisation de sondages, focus group avec des usagers, gamba expérience-patient, etc.
  - Collaboration patients-partenaires : Plusieurs patients partenaires ont été impliqués au sein de l'établissement comme parties prenantes des améliorations à mettre en place.
- Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) : En 2020-2021, 200 organismes communautaires ont reçu un soutien financier, totalisant 31 775 181 \$.

Le Rapport annuel de gestion 2020-2021 est rendu public à la suite de son dépôt à l'Assemblée nationale et est disponible au [www.santesaglac.gouv.qc.ca](http://www.santesaglac.gouv.qc.ca).

### **3.2 Résultats financiers 2020-2021**

Mme Julie Potvin, directrice des ressources financières, fait état du rapport financier pour l'année 2020-2021. Elle mentionne qu'en vertu des articles 3 et 4 de l'équilibre budgétaire du réseau public, de santé et de services sociaux, un établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier, et ne doit pas engager de déficit en fin d'année. Le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean a terminé son exercice financier avec un déficit global de 1 041 027 \$, qui est composé d'un résultat en surplus de

447 759 \$ pour le fonds d'exploitation et un déficit de 1 518 786 \$ pour le fonds d'immobilisation.

Par la suite, elle présente le nombre de contrats de services par nature et montant, et elle fait part des observations émises par l'auditeur indépendant concernant le suivi des réserves.

### 3.3 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et sur l'amélioration de la qualité des services 2020-2021

Mme Julie Bouchard, commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS), fait un résumé des principales activités pour le dernier exercice. L'année 2020-2021 se termine avec 1775 dossiers reçus et 1788 dossiers traités, comparativement à 1731 dossiers reçus et 1773 dossiers traités l'an dernier, ce qui représente un niveau d'activité comparable à celui de l'année précédente.

Malgré la situation d'urgence sanitaire qui a sévi ces 12 derniers mois en raison de la pandémie de COVID-19, la performance de l'équipe du commissariat et des médecins examinateurs est plus présente que jamais.

Au niveau du délai moyen pour le traitement d'un dossier de plainte, ce dernier se situe à 27 jours, comparativement à 38 jours l'an dernier. Cette réussite s'exprime grâce à la collaboration du personnel, des gestionnaires et des membres de la direction du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui a été exemplaire.

Ainsi, la population et les usagers du CIUSSS, en formulant leur insatisfaction auprès du Commissariat aux plaintes et à la qualité des services, ont contribué à l'amélioration de la qualité des soins et des services en favorisant l'application de 601 mesures correctives permettant de prévenir la récurrence d'écart entre la qualité attendue et la qualité des services rendus.

Plus précisément, Mme Bouchard présente les principaux faits saillants du Commissariat aux plaintes et à la qualité des services, des médecins examinateurs et du comité de révision.

<p>Commissaire aux plaintes et à la qualité des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 608 plaintes reçues</li> <li>• 611 plaintes conclues</li> <li>• 27 jours délai moyen de traitement de plainte</li> <li>• 44 dossiers transmis au 2<sup>e</sup> palier au Protecteur du citoyen</li> <li>• 392 interventions débutées</li> <li>• 399 interventions conclues</li> <li>• 601 mesures correctives</li> <li>• 8 plaintes maltraitance</li> <li>• 10 dossiers interventions maltraitance</li> <li>• 167 signalements reçus des intervenants maltraitance</li> <li>• 592 assistances</li> <li>• 104 consultations</li> </ul>
<p>Médecin examinateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 79 plaintes reçues</li> <li>• 82 plaintes conclues</li> <li>• 84 jours délai moyen de traitement des plaintes médicales</li> <li>• 25 mesures d'amélioration</li> <li>• 5 dossiers transmis au 2<sup>e</sup> palier au comité de révision</li> <li>• 4 dossiers transmis au comité de discipline du CMPD</li> </ul>

Comité de révision	<ul style="list-style-type: none"><li>• 5 demandes de révision reçues</li><li>• 9 demandes de révision conclues</li><li>• 2 désistements</li><li>• 240 jours délai moyen de traitement des demandes de révision</li></ul>
--------------------	---

Pour terminer, certains impacts ont été constatés sur le régime d'examen des plaintes dans le contexte de la pandémie, notamment :

- Une partie de l'équipe du commissariat aux plaintes a été mitigée afin de soutenir l'établissement dans la gestion de la pandémie.
- Les médecins examinateurs ont dû prolonger le traitement des plaintes médicales.
- Le comité de révision a dû suspendre pour quelque temps ses activités.
- Elle a mené à l'ouverture de :
  - 118 dossiers d'assistance;
  - 35 dossiers d'interventions;
  - 51 dossiers de plaintes qui ont été traités en lien avec la pandémie.

### **3.4 Période de questions du public**

Le public est invité à faire parvenir ses questions par courriel. Une réponse écrite leur sera acheminée dans les meilleurs délais.

## **4. Séance ordinaire**

La présidente constate à nouveau le quorum et déclare la réunion ouverte à 16 h 40.

## **5. Adoption des procès-verbaux**

Les procès-verbaux des 29 septembre 2021, 14 octobre 2021 et 20 octobre 2021 sont adoptés tels que présentés.

## **6. Affaires découlant des procès-verbaux**

Aucun suivi n'est effectué.

## **7. Information de la présidente-directrice générale adjointe**

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, transmet ses salutations au public. Elle mentionne qu'après deux ans de pandémie, l'établissement poursuit ses efforts dans la reprise de ses activités en fonction des ressources disponibles.

Par la suite, elle souligne l'importance de prendre soin des gens qui ont été affectés par la pandémie et la nécessité de revenir en proximité et faire preuve de reconnaissance et de bienveillance auprès des équipes.

Pour terminer, elle informe que ce matin a eu lieu l'inauguration de la première Chaire de recherche Génétique et parcours de vie en santé du CIUSSS du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Elle remercie les professeurs Luigi Bouchard et Cynthia Gagnon de l'Université de Sherbrooke, qui codirigeront cette chaire de recherche. Ce sont des chercheurs seniors reconnus par le Fonds de recherche du Québec – Santé. Ils possèdent tous deux une solide expertise en génétique et ont reçu plusieurs distinctions en la matière.

## 8. Information de la présidente

La présidente fait part de sa présence lors du lancement du projet Réemploi+, le 10 novembre dernier à Alma. Ce projet se veut une initiative d'économie circulaire ayant pour objectif de réduire l'empreinte carbone de la région en détournant des matières de l'enfouissement, tout en valorisant l'intégration professionnelle d'une main-d'œuvre locale. Cet événement a été l'occasion de souligner l'apport essentiel de partenaires et de faire la visite de la toute première Quincaillerie R+ à s'implanter dans la région. Le projet Réemploi + permettra aussi l'ouverture de deux autres quincailleries du réemploi dans la région, soit l'une dans la MRC Maria-Chapdelaine et l'autre sur le territoire Domaine du Roy.

## 9. Affaires du conseil d'administration

### 9.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration

#### 9.1.1 Comité de vérification et de ressources humaines (CVRH)

M. Dominique Blackburn, président du comité, fait le suivi des principaux sujets traités lors la dernière rencontre du 8 novembre dernier.

##### Volet des ressources financières

- Présentation de l'évolution de la situation financière à la période 7 se terminant le 9 octobre 2021. L'établissement présente une situation en équilibre budgétaire.
- Assurance salaire : Un taux de 9,33 % est noté.
- Coûts supplémentaires COVID : La situation provinciale est comparable à celle de la période 3. On observe un pourcentage de 4,19 % du budget d'exploitation.
- Présentation du Plan de gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle : Ce point fait l'objet d'une recommandation au CA.

#### 9.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)

M. Frédérick Guimond, président du comité, présente les principaux sujets discutés le 15 novembre dernier.

- Tableau de bord du conseil d'administration : Un sous-comité qui a été créé afin de déterminer les indicateurs à être suivis par le conseil d'administration.
- Discussion sur la tenue des séances publiques du conseil d'administration post-pandémie.
- Plan de formation : Il a été bonifié en fonction des besoins des administrateurs.
- Vérification de la déclaration de conflits d'intérêts d'un cadre supérieur : Aucun conflit d'intérêts n'a été constaté.
- Analyse de la participation du public en ligne.

La prochaine rencontre se tiendra le 11 janvier 2022.

#### 9.1.3 Comité de révision

Mme Alberte Déry, présidente du comité, informe que le comité n'a reçu aucune nouvelle demande de révision depuis la dernière séance publique. Deux demandes de révision ont été traitées au cours du mois d'octobre et deux dossiers sont en attente de traitement.

#### **9.1.4 Comité de vigilance et de la qualité**

La prochaine rencontre se tiendra le 8 décembre 2021. Le suivi se fera lors de la 44<sup>e</sup> séance publique du 26 janvier 2022.

#### **9.2 Comité consultatif de Maria-Chapdelaine**

Aucune rencontre ne s'est tenue depuis la dernière séance publique.

### **10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**

#### **10.1 Adoption du Plan de gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle**

Mme Julie Potvin, directrice des ressources financières, mentionne que depuis 2019, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) demande que chaque établissement adopte annuellement un Plan de gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle. Le CIUSSS a adopté son premier plan en novembre 2019 pour la période comprise entre son adoption et le 31 mars 2021. L'exercice doit ainsi se répéter chaque année en évaluant le plan précédent et en présentant le nouveau plan. Il importe de préciser que le SCT recommande de traiter seulement quelques risques annuellement.

Entre autres, le plan permettra de :

- Réviser annuellement l'entièreté des risques possibles en gestion contractuelle.
- Sélectionner et mettre en place les mesures nécessaires à une meilleure gestion des risques.
- Sensibiliser l'organisation aux risques pouvant être présents en gestion contractuelle.

#### **Résolution # CA-43-2021-2623**

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une obligation légale;

CONSIDÉRANT que les impacts d'un tel exercice sont positifs sur notre organisation;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification et des ressources humaines (CVRH) propose l'adoption du plan de gestion des risques 2021.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le plan de gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle 2021.

### **11. Présentation**

#### **11.1 Création d'un centre de recherche**

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

### **12. Agenda de consentement et dossiers demandant une prise de décision**

#### **12.1 Révision du cadre réglementaire de la recherche du CIUSSS**

Mme Stéphanie Potvin, agente de planification, de programmation et de recherche à la Direction de la recherche et responsable de l'examen de la convenance institutionnelle, informe que le ministère a déposé, en octobre 2020, le Cadre de référence ministériel pour l'encadrement de la recherche avec des participants humains. Faisant suite au dépôt de ce nouveau cadre, une révision du Cadre réglementaire de l'organisation et des bonnes pratiques de la recherche au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été effectuée. Un projet de règlement est déposé pour son adoption.

Résolution # CA-43-2021-2624

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser et d'adapter le Cadre réglementaire de l'organisation et des bonnes pratiques de la recherche à la suite de l'entrée en vigueur du Cadre de référence ministériel pour l'encadrement de la recherche avec des participants humains;

CONSIDÉRANT l'obligation de les faire approuver au préalable par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean avant de le transmettre comme il se doit au ministère.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'adopter la nouvelle version du Cadre réglementaire de l'organisation et des bonnes pratiques de la recherche.
2. De déléguer à la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean la responsabilité d'aviser le MSSS de l'adoption de la nouvelle version du Cadre réglementaire de l'organisation et des bonnes pratiques de la recherche au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## **12.2 Révision du Règlement relatif à l'Éthique de la recherche sur l'humain et du Règlement relatif au Processus d'évaluation et d'autorisation des projets de recherche au CIUSSS**

Mme Johane de Champlain, vice-présidente du comité d'éthique à la recherche, mentionne qu'à la suite du dépôt du nouveau Cadre de référence ministériel pour l'encadrement de la recherche avec des participants humains, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour du Règlement général sur l'éthique de la recherche sur l'humain (R-AA.016) et du Règlement relatif au processus d'évaluation et d'autorisation des projets de recherche du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (R-AA.017). Un projet de ces règlements modifiés est déposé afin qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration.

Résolution # CA-43-2021-2625

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour et d'adapter le Règlement général sur l'éthique de la recherche sur l'humain (R-AA.016) ainsi que le Règlement relatif au processus d'évaluation et d'autorisation des projets de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (R-AA.017), à la suite de l'entrée en vigueur du Cadre de référence ministériel pour l'encadrement de la recherche avec des participants humains;

CONSIDÉRANT l'obligation de les faire approuver au préalable par le CA du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean avant de les transmettre comme il se doit au ministère.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la nouvelle version du Règlement général sur l'éthique de la recherche sur l'humain (R-AA.016) et du Règlement relatif au processus d'évaluation et d'autorisation des projets de recherche au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (R-AA.017).

## **12.3 Demandes de statut de résident**

Mme Isabelle Boulianne, directrice de l'enseignement, la recherche et l'innovation, présente la liste des demandes de statut de résident pour l'année en cours.

Tel que stipulé à l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université, conformément à l'article 110, doit attribuer le statut de résident en médecine à une



personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement.

L'établissement a reçu des demandes de médecins pour être résident au cours des prochains mois et la directrice médicale de l'enseignement recommande d'accorder le statut de résident pour ces médecins.

**Résolution # CA-43-2021-2626**

CONSIDÉRANT l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS);

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice médicale de l'enseignement.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident au médecin inscrit dans le tableau ci-dessous, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

Nom	Prénom	Domaine du stage	Site du stage	Début	Fin
Labarre	Ariane	Endocrinologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	2022-01-17	2022-02-13
Thériault	Gabriel	Psychiatrie	CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	2022-02-14	2022-05-08
Tremblay-Abel	Valérie	Dermatologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	2022-04-11	2022-05-08
Asselin	Frédéric	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	2022-05-09	2022-06-05
Aaron	Catherine	Pédiatrie	CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	2022-06-06	2022-06-30

#### **12.4 Adoption du budget de rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**

M. Serge Lavoie, directeur des services multidisciplinaire, présente la répartition du financement en soutien à la mission globale dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) qui a été bonifié de 991 407 \$, afin de rehausser les services offerts à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pour le présent exercice, étant donné la pandémie reliée à la COVID-19, qui a une fois de plus engendré un retard dans le dépôt des redditions de comptes des organismes, seule la conformité de la justification de la demande de rehaussement a été prise en compte après l'application des critères d'exclusion du processus.

M. Lavoie explique les démarches préalables à la distribution du budget de développement, soit :

1. Ajustement de la contribution maximale PSOC pour chaque organisme en tenant compte du montant demandé par l'organisme et celui établi dans le cadre de référence;
2. Identification des organismes exclus du budget de rehaussement selon les critères ci-haut mentionnés (52 organismes);
3. Répartition du budget de rehaussement, notamment en déterminant la proportion du montant réservé aux organismes reconnus et non financés : en cohérence avec le processus de l'an dernier, un montant de 15 000 \$ est octroyé à l'organisme en attente d'un premier financement et le solde, soit 976 407 \$ (991 407 \$ - 15 000 \$), sera alloué aux organismes déjà financés par le PSOC;

4. Identification du processus de distribution en deux phases :

- Phase 1 : Octroi d'un montant de 5 000 \$ à 146 organismes admissibles au rehaussement, pour un total de 730 000 \$.
- Phase 2 : Réduction des iniquités pour les organismes les moins financés : augmentation du financement des organismes les moins financés pour atteindre 27 % du budget de base de référence PSOC. La cible de 27 % a été déterminée en fonction du montant disponible pour la phase 2 (maximum pouvant être atteint). Dans cette phase, 22 organismes ont pu bénéficier d'un montant supplémentaire.

Au terme de cet exercice, 39 organismes ont un financement qui demeure sous la cible de 27 % du budget de base de référence. Aussi, un organisme pour lequel le plafond a été accordé voit son financement passer de 20 % à 39 % du budget de base de référence. Le rehaussement a été accordé de sorte que l'organisme ait la capacité de répondre aux besoins criants de la communauté régionale en lien avec la réalité actuelle.

Enfin, le processus de distribution du budget de rehaussement du financement a permis de distribuer équitablement le budget de développement tout en répondant aux exigences ministérielles et en respectant le Cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans la région.

**Résolution # CA-43-2021-2627**

CONSIDÉRANT qu'une méthodologie rigoureuse et équitable a été appliquée dans l'analyse des demandes de chaque organisme communautaire;

CONSIDÉRANT qu'un organisme reconnu et non financé a présenté une demande de financement conforme aux exigences ministérielles et que, de plus, il répond à des besoins de la communauté, non comblés par un autre organisme;

CONSIDÉRANT que le processus de distribution répond aux objectifs recherchés et recommandés par le MSSS et respecte les principes élaborés dans le Cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Avant la prise de décision, M. Gilles Simard ainsi que Mme Guylaine Dubé déclarent la présence de conflit d'intérêts. Par conséquent, ils s'abstiennent lors de la prise de décision.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité :

1. D'accepter la distribution du budget de rehaussement selon les résultats de l'analyse, et en cohérence avec les critères ministériels.
2. D'accepter le financement récurrent d'un organisme reconnu et non financé sur la base des besoins de la communauté.

## **12.5 Nomination d'un médecin examinateur**

Mme Julie Bouchard, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, mentionne que, conformément à l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration désigne, sur recommandation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), un médecin examinateur. Ce dernier est responsable envers le conseil d'administration de l'application de la procédure d'examen des plaintes concernant un médecin, un dentiste, un pharmacien, de même qu'un résident.

Suite au départ de deux médecins examinateurs et devant le volume de plaintes médicales pour l'ensemble des installations constituant le CIUSSS, une démarche d'intérêt a été entreprise auprès de l'ensemble des médecins du CMDP. Un seul médecin a manifesté son intérêt à exercer cette fonction.

Le 18 octobre 2021, le CMDP s'est réuni et a recommandé la candidature du Dr Jérôme Pineault-Le Page. Ce médecin a suivi la formation sur le traitement des plaintes et le rôle du médecin examinateur de l'Association des CMDP du Québec le 25 octobre 2018.

#### Résolution # CA-43-2021-2628

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, qui stipule que le conseil d'administration désigne, sur recommandation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin examinateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, en date du 18 octobre 2021.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer le Dr Jérôme Pineault-Le Page à titre de médecin examinateur pour le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### 12.6 Adoption du plan d'action en prévention et contrôle des infections

Mme Julie Lavoie, présidente-directrice générale adjointe, présente ce point, en remplacement de Mme Sandra Déry, coordonnatrice en prévention et contrôle des infections.

Le plan d'action du Service de prévention et contrôle des infections (PCI) comporte 7 volets se référant au cadre de référence à l'intention des établissements de santé et de services sociaux du Québec, soit la surveillance, les politiques, les procédures et mesures de soutien en matière de prévention et contrôle des infections nosocomiales, l'éducation et la formation, l'évaluation du programme et l'amélioration de la qualité, la communication et l'information, la gestion des éclosions et la gestion du risque.

Le plan d'action pour l'année 2021-2022 est déposé au conseil d'administration et porte sur les priorités d'actions suivantes.

- Poursuivre la surveillance du SRAS-CoV-2 (COVID-19).
- Effectuer les mises à jour des différents documents (dans tous les secteurs, services et unités) concernant le SRAS-CoV-2 selon les nouvelles lignes directrices en vigueur.

#### Résolution # CA-43-2021-2629

CONSIDÉRANT que le plan d'action en prévention et contrôle des infections (PCI) permet d'établir les actions à privilégier ainsi que l'identification d'indicateurs de structure, de processus et de résultats en conformité avec le programme en PCI;

CONSIDÉRANT que le plan d'action vise à prévenir et à contrôler les infections reliées à la prestation des soins;

CONSIDÉRANT que le plan d'action est un moyen efficace dont dispose le Service de PCI pour faire connaître ses objectifs afin d'influencer les acteurs, maximiser la concertation et augmenter l'efficacité des actions prévues. Il est un outil de gestion pour soutenir l'établissement dans la lutte contre les infections.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action en prévention et contrôle des infections 2021-2022 du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pour terminer, les administrateurs soulignent le travail exceptionnel effectué par l'ensemble de l'équipe en prévention et contrôle des infections au cours de la dernière année.

## **12.7 Révision du Règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à un usager à la suite d'un accident**

M. Martin Villeneuve, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique, rappelle que le 15 juin 2016, le conseil d'administration a adopté le Règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à un usager à la suite d'un accident (Règlement R-AA-008). Celui-ci a été révisé en 2019 conformément aux règles organisationnelles relatives aux révisions des différents règlements.

Avec la mise en application des nouvelles lignes directrices en gestion des risques du ministère, un projet de règlement révisé est déposé au conseil d'administration afin que les modalités de divulgation soient en cohérence avec celles-ci. Les principaux éléments bonifiés ou modifiés sont les suivants :

- Ajustement des critères pour la divulgation complète qui devient obligatoire pour les événements sans conséquence, mais pour lesquels on doit procéder à des tests ou examens pour vérifier la présence ou l'apparition de conséquences.
- Précision des informations devant obligatoirement se retrouver dans la divulgation partielle ou complète.

### **Résolution # CA-43-2021-2630**

CONSIDÉRANT que l'établissement a une obligation légale d'adopter un tel règlement;

CONSIDÉRANT l'engagement du conseil d'administration quant à la présence d'une culture juste de sécurité au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT la mise en application des nouvelles lignes directrices en gestion des risques du MSSS 2020, une révision est nécessaire afin que les modalités de divulgation soient en cohérence avec celles-ci.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les modifications apportées au règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à un usager à la suite d'un accident (R-AA.008).

## **12.8 Approbation de l'entente de gestion et d'imputabilité**

Mme Josée Boivin, conseillère-cadre à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique, mentionne que l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2021-2022 s'appuie sur la planification stratégique 2019-2023. Les exigences qui y sont mentionnées sont en continuité avec celles de l'année précédente, mais comprennent également de nouveaux indicateurs en lien avec le contexte dans lequel le réseau évolue.

L'EGI traduit sur le plan opérationnel les exigences du ministère quant aux orientations à donner au réseau et à son évaluation. L'établissement doit assurer une reddition de comptes auprès du ministère pour les éléments inclus à l'entente de gestion. Il est à noter que pour 2021-2022, le processus de l'EGI est en décalage par rapport au cycle habituel de transmission des engagements qui se tient généralement au printemps.

Au niveau du mécanisme de mise en œuvre, le projet d'EGI 2021-2022 a été partagé avec le comité de direction. Les membres du comité de direction ont pris connaissance des exigences et les directions responsables des indicateurs ont signifié au ministère des propositions d'engagement (chapitre IV) pour l'année 2021-2022. De plus, ces engagements ont été discutés avec le ministère pendant une période dite de rétroaction.

Enfin, un processus de suivi des engagements prévoit la production d'un rapport au conseil d'administration et au comité de direction minimalement à deux moments dans l'année. Compte tenu du décalage du cycle pour cette année, lesdits rapports d'évolution seront présentés aux périodes 9 et 13.

#### Résolution # CA-43-2021-2631

CONSIDÉRANT l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS), prévoyant la conclusion d'une entente de gestion et d'imputabilité entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT les échanges avec le CIUSSS et le MSSS quant aux engagements 2021-2022 figurant au chapitre IV ;

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion permet la mise en place des orientations stratégiques déterminées par le ministère.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 intervenue entre le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le ministre de la Santé et des Services sociaux.

### **12.9 Prix d'excellence et de reconnaissance du réseau de la santé et des services sociaux**

Mme Vanessa Boivin, directrice adjointe aux communications et affaires publiques, rappelle que chaque année, un concours est lancé afin de souligner les initiatives mises en place sur le terrain au profit des patients, dans un souci constant de performance et d'amélioration continue.

La 38<sup>e</sup> édition de l'événement a été lancée le 7 septembre 2021. Cette édition spéciale est entièrement consacrée à la reconnaissance des réalisations effectuées pendant la pandémie de COVID-19. Elle mettra en lumière les équipes qui ont effectué des réalisations exceptionnelles, que ce soit par le maintien de soins et de services ou par l'apport de solutions novatrices permettant de faire face aux contraintes liées à la pandémie. Les lauréats seront dévoilés à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu à la fin du printemps 2022, en présence des ministres.

À la suite de la démarche, le CIUSSS recommande la transmission des candidatures suivantes :

- Élimination de la liste d'attente à la réception et au traitement des signalements – Protection de la jeunesse : Révision du processus de réception et de traitement d'un signalement, ce qui a permis de réduire les délais et d'éliminer complètement les listes d'attente.
- La Minute de douceur : L'objectif de ce projet était de permettre aux personnes âgées de la communauté ou socialement isolées de maintenir un lien avec l'extérieur faisant lieu de sécurité et de soutien psychologique en recevant un appel chaque jour d'un bénévole. Plus de 1000 personnes ont été jointes par l'un des 500 bénévoles.

- L'équipe SWAT – Intervention en éclosion : L'équipe SWAT a été créée afin de guider les milieux de vie pour l'application des mesures et directives ministérielles, principalement en prévention et contrôle des infections, pour freiner la propagation de la COVID-19. Elle est constituée de plus de 30 professionnels du milieu clinique qui ont été formés en quelques jours ainsi que des outils développés pour la prévention et l'intervention.

Résolution # CA-43-2021-2632

CONSIDÉRANT que les candidatures sont déposées en vertu des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que le concours cible les initiatives mises en place au profit des usagers, dans un souci constant d'amélioration continue;

CONSIDÉRANT que les candidatures respectent les critères d'éligibilité.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de transmettre ces candidatures au ministère de la Santé et des Services sociaux.

## 12.10 Modification au permis d'exploitation

Mme Vanessa Boivin, directrice adjointe aux communications et affaires publiques, explique que l'établissement doit procéder à une modification temporaire visant le permis #5122-3121, dans la mission Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté, en raison de l'augmentation des besoins en jeunesse au cours des derniers mois.

Dans ce contexte, une unité de débordement exceptionnelle (temporaire) doit donc être déployée afin de répondre à ce besoin. Celle-ci le sera dans une installation déjà existante, soit :

- Numéro de permis: 5122-3121
- Nom légal : Appartement supervisé pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Chicoutimi
- Adresse : 507, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi

Ce sont donc sept lits d'unité de débordement qui y seront ouverts de manière temporaire afin d'accueillir une clientèle mixte 12-18 ans. L'ouverture de l'unité de débordement est imminente. Pour l'heure, la fermeture est anticipée en janvier 2022, la situation étant réévaluée tous les mois.

Résolution # CA-43-2021-2633

CONSIDÉRANT que le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et de services sociaux (RLEQ, chapitre S-4.2, r.8).

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de faire parvenir au ministre de la Santé et des Services sociaux la demande modification temporaire au permis 5122-3121, tel que présenté à l'annexe 1.

Dre Myriam Paul, membre du comité exécutif du CMDP, présente les points 10.11 à 10.13.

### **12.11 Modifications au registre des signataires autorisés par la RAMQ**

Le 26 septembre 2018 dernier, le conseil d'administration adoptait le plan de délégation des signataires RAMQ ainsi que la mise à jour du registre des signataires autorisés pour l'établissement. Compte tenu des arrivées et des départs dans les départements et services médicaux du CIUSSS, il est nécessaire de faire des mises à jour du registre.

Par conséquent, il est recommandé d'ajouter au registre des signataires autorisés le Dr Alexandre Cantin, chef local du service de médecine interne à l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini, et de retirer le Dr Hans McLelland en chirurgie ainsi que le Dr Réjean Lelièvre en anesthésie, et ce, pour toutes les installations du CIUSSS.

#### **Résolution # CA-43-2021-2634**

CONSIDÉRANT le plan de délégation et le registre des signataires autorisés par le conseil d'administration du CIUSSS, le 26 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la procédure de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) relativement à la signature des réclamations de versement des honoraires des médecins, dentistes exerçant au Québec.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'ajouter au registre des signataires autorisés à la RAMQ le Dr Alexandre Cantin, chef local du service de médecine interne à l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini pour le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
2. De retirer au registre des signataires autorisés le Dr Hans McLelland en chirurgie et le Dr Réjean Lelièvre en anesthésie, et ce, pour toutes les installations du CIUSSS.

### **12.12 Demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille**

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille ont été étudiées et recommandées par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

#### **Résolution # CA-43-2021-2635**

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT la demande de statut et de privilèges de la part du médecin concerné;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges;

CONSIDÉRANT #CE114-20211108-04 du conseil exécutif du CMDP du 8 novembre 2021 exprimant une opinion favorable à ces octrois de statut et privilèges pour les nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les nominations de nouveaux membres telles que présentées à l'annexe 1 (médecins spécialistes) et à l'annexe 2 (médecins de famille).

Prendre note que les annexes se retrouvent à la fin du procès-verbal.

### **12.13 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de modifications de statut ou privilèges ainsi que les avis de départ et les retraites ont été étudiés et recommandés par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

#### **Résolution # CA-43-2021-2636**

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilège, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT la résolution #CE114-20211108-04 du conseil exécutif du CMDP du 8 novembre 2021 exprimant une opinion favorable à ces départs ainsi qu'à ces modifications de statut et privilèges.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'accepter les modifications de privilèges de membres du CMDP telles que présentées à l'annexe 1 (médecins spécialistes) et à l'annexe 2 (médecins de famille).
2. D'accepter les renouvellements de statut et privilèges des médecins de famille tels que présentés à l'annexe 3.
3. D'accepter la correction de statut et de privilèges d'un médecin spécialiste telle que présentée à l'annexe 4.
4. D'accepter le départ à la retraite d'un membre du CMDP tel que présenté à l'annexe 5.

Prendre note que les annexes sont jointes à la fin du procès-verbal.



### 13. Divers

Aucun sujet n'est discuté à cette rubrique de l'ordre du jour.

### 14. Correspondance

La présidente informe de la réception d'une lettre de reconnaissance provenant de la mère d'un usager à la suite de soins et services reçus par l'établissement.

### 15. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 26 janvier 2022.

### 16. Période de questions du public

Mme France Guay, présidente, présente la mise en contexte de Mme Roxane Girard, présidente de l'exécutif local APTS Saguenay-Lac-Saint-Jean, concernant les conditions de travail du personnel du secteur de soutien à domicile. L'APTS réclame d'être informé de l'avancement des travaux des trois comités consultatifs suivants :

- Comité sur la Réflexion sur l'aménagement des horaires de travail et gestion des congés ponctuels.
- Comité sur la Réflexion sur l'adaptation de l'offre de services selon les besoins des usagers-couverture et finalement le comité.
- Comité sur la Priorisation des processus à harmoniser et optimiser, et cela en temps opportun, c'est-à-dire de pouvoir analyser et commenter les solutions retenues avant leurs implantations.

La présidente-directrice générale remercie Mme Girard d'avoir porté ses préoccupations auprès du conseil d'administration. Elle mentionne être consciente des difficultés de main-d'œuvre auxquelles nous sommes confrontés partout dans l'organisation, notamment dans les services de soutien à domicile, et ce, pour l'ensemble des titres d'emplois.

Dans le cadre de sa tournée de reconnaissance et de ses visites dans les différents secteurs, Mme Labbé rencontrera prochainement les équipes du soutien à domicile afin de s'imprégner de leur réalité actuelle et prendre le pouls des résultats de ces travaux en cours. Elle souligne l'importance d'impliquer le syndicat dans l'avancement de ces projets.

Par la suite, Mme Guay poursuit avec la lecture du préambule et des questions déposées par Mme Julie Bouchard, présidente du Syndicat des professionnels en soins du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en lien avec l'entente de principe intervenue le 14 juin 2021 entre le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux et la Fédération interprofessionnelle de la Santé du Québec.

- À quel moment le premier montant forfaitaire sera versé exactement et entendez-vous verser les intérêts encourus aux membres lésés?
- Est-ce que la direction du CIUSSS sera pénalisée pour ne pas avoir respecté le contrat signé par les deux parties?
- Pouvez-vous vous engager à respecter les délais prévus pour le versement des prochaines sommes aux moments convenus dans la convention collective, soit le 21 novembre 2021 pour qu'apparaissent les nouveaux salaires et nouvelles primes, le 5 janvier 2021 pour le paiement de l'ensemble des rétroactivités salariales et le 15 janvier 2021 pour le versement du 2<sup>e</sup> montant forfaitaire d'environ 600\$ ?
- Qu'allez-vous mettre en place pour remédier à la situation ?

Mme Labbé mentionne être en attente des orientations provenant du ministère et comprend très bien les insatisfactions liées à certains délais occasionnés. Cependant, cette situation est hors de notre contrôle. Il est recommandé de ne pas faire de manipulation manuelle dans le système Logibec afin d'éviter toute erreur ou situation déplorable. L'établissement est en communication constante avec le fournisseur de système afin de valider l'état d'avancement des travaux.

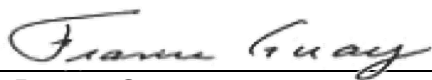
## 17. Huis clos

### 17.1 Évaluation de la rencontre

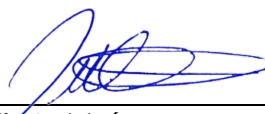
Les membres procéderont à l'évaluation de la rencontre de façon électronique, à l'aide de l'outil *Survey Monkey*, afin de permettre une amélioration continue du déroulement des séances; l'analyse de l'évaluation sera réalisée par le comité de gouvernance et d'éthique.

## 18. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h.



France Guay  
Présidente du conseil d'administration



Julie Labbé  
Présidente-directrice générale

2022-01-28

Date

2022-01-28

Date

### Annexes du point 12.12 - Nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille

Les résolutions individuelles sont conservées à la Direction générale et sont disponibles sur demande.

#### Annexe 1 - Statut et privilèges - Médecins spécialistes

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Département	Service	Site principale	Privilèges	Date début priv.	Date fin priv.
83-207	Docteur	Dallaire	Jean-Jacques	Associé	Médecine générale	Département de l'urgence		Hôpital de Jonquière	Clinique de retour à l'urgence uniquement	2021-12-01	2023-10-25
01-816	Docteure	Lortie	Stéphanie	Actif	Médecine générale	Département de médecine générale et département de médecine spécialisée	Service d'hospitalisation de courte durée	Hôpital de Dolbeau-Mistassini	Hospitalisation de courte durée (inclus soins physiques en psychiatrie/inclus couverture soir, nuit, FDS à l'URFI et UCDG) et soins intensifs	2021-11-17	2023-10-25

#### Annexe 2 - Statut et privilèges - Médecin de famille

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Département	Service	Site principale	Privilèges	Date début priv.	Date fin priv.
83-207	Docteur	Dallaire	Jean-Jacques	Associé	Médecine générale	Département de l'urgence		Hôpital de Jonquière	Clinique de retour à l'urgence uniquement	2021-12-01	2023-10-25
01-816	Docteure	Lortie	Stéphanie	Actif	Médecine générale	Département de médecine générale et département de médecine spécialisée	Service d'hospitalisation de courte durée	Hôpital de Dolbeau-Mistassini	Hospitalisation de courte durée (inclus soins physiques en psychiatrie/inclus couverture soir, nuit, FDS à l'URFI et UCDG) et soins intensifs	2021-11-17	2023-10-25

**Annexes du point 12.13 – Modifications de statut et privilèges ainsi que les départs  
et les retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Les résolutions individuelles sont conservées à la Direction générale et sont disponibles sur demande.

**Annexe 1 - Modifications de statut et privilèges – Médecins spécialistes**

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département clinique	Service	Site principal	Privilèges visés	Ajout	Retrait	Date début priv.	Date fin priv.	Commentaire
21-607	Docteur	Lévesque	Marie	Associé	Département de chirurgie	Service de médecine dentaire	CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean : Hôpital de Chicoutimi	Gérontologie, médecine dentaire et soins dentaires sous anesthésie générale, assistance opératoire en maxillo-faciale  Médecine dentaire en CHSLD, dans le cadre du Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche (PQSBHB).	Médecine dentaire en CHSLD, dans le cadre du Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche (PQSBHB).		2021-11-17	2023-11-09	
18-708	Docteur	Yahia	Manel	Associé	Département clinique de médecine de laboratoire	Service d'anatomopathologie	CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean : Hôpital de Chicoutimi	Anatomopathologie			2021-11-17	2023-11-09	Modification du statut de membre actif à membre associé.

**Annexe 2 - Modification de statut et privilèges – Médecin de famille**

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Services	Site principal	Privilèges visés	Ajout	Retrait	Date début priv.	Date fin priv.
10-111	Docteur	Bonin-Carignan	Andréanne	Actif	Département de médecine générale	Service de soins palliatifs, Service de soins médicaux en CLSC	Hôpital de Roberval	Garde en disponibilité pour clientèle à domicile : clientèle en palliatifs uniquement; Garde en maison de soins palliatifs, si distincte de la garde pour clientèle générale  IVG médical; CLSC (Clinique Jeunesse); CLSC (Santé des femmes); CLSC (Santé scolaire); CLSC (Santé sexuelle); CLSC (SIDE)  EDU		Garde à l'urgence (ceci inclus la clinique de retour à l'urgence)	2021-11-17	2023-10-25

### Annexe 3 – Renouvellements de statut et privilèges – Médecins de famille

Permis	Titre	Nom	Prénom	Spécialité	Statut	Département	Service	Établissement	Privilèges visés	Retrait	Date début priv.	Date fin priv.	Commentaire
04-144	Docteur	Gagnon	Dominic	Médecine générale	Associé	Département de médecine générale et département de médecine d'urgence		CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean : Hôpital de La Baie	Clinique externe (chirurgies mineures) à La Baie.	Médecine d'urgence et clinique de retour à l'urgence	2021-11-17	2022-11-17	Nous allons ajouter la précision suivante dans la résolution du CA : à l'effet que les privilèges du médecin devaient prendre fin le 25 octobre 2021, mais ont été prolongés en vertu de l'arrêté ministériel 2020-037 jusqu'à la date du présent renouvellement.
00-487	Docteure	Turgeon	Françoise	Médecine générale	Actif	Département de médecine générale	Service d'hospitalisation de courte durée, service de réadaptation en déficience physique (CRDP), service de trousse médico-légale et service de soins de longue durée (CHSLD)	CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean : Hôpital de Jonquière	UCDG-URFI-G (pour ceux qui ne sont pas inclus dans la courte durée régulière) Garde en disponibilité: Résidence Des Pensées, Sainte-Marie, Georges-Hébert, Des Chênes Prise en charge : Résidence Des Pensées, Sainte-Marie Trousse médico-légale Prescription d'orthèses-prothèses Clinique de chirurgie mineure Soins de plaies		2021-11-17	2023-10-25	Nous allons ajouter la précision suivante dans la résolution du CA : à l'effet que les privilèges du médecin devaient prendre fin le 25 octobre 2021, mais ont été prolongés en vertu de l'arrêté ministériel 2020-037 jusqu'à la date du présent renouvellement.

### Annexe 4 – Correction de privilèges – Médecin spécialiste

Permis	Titre	Nom	Prénom	Statut	Département	Site principal	Privilèges visés	Retrait de privilèges	Commentaires
85-400	Docteur	Glaude	Yvon	Associé	Département d'imagerie médicale	CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean : Hôpital de Roberval	Échographie, TACO, IRM, Graphie simple, Interventions mineures		Correction à la résolution du CA du 16 juin 2021, concernant la demande de modification de statut du Dr Glaude. Les privilèges octroyés à partir du 16 juin 2021 auraient dû être précisés de la façon suivante : Échographie, TACO, IRM, Graphie simple et interventions mineures.

### Annexe 5 – Départ à la retraite

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Site principal	Site secondaire	Raison du départ	Date du départ
81-365	Docteur	Robert	Jean	Actif	Urologie	Hôpital d'Alma		Retraite	31 décembre 2021